

COMMUNE DE MARQUETTE-LEZ-LILLE
CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 31 mars 2025

Délibération n°2025/1/3

Nomenclature : 8.4

OBJET : AVIS DE LA COMMUNE SUR LE SENS DE CIRCULATION DU PONT DE LA LINO

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment l'article L.103-2 3°;

Vu la délibération n°19-C-0312 du Conseil Métropolitain du 28 juin 2019 adoptant le Schéma Directeur des Infrastructures de Transport (SDIT) à l'horizon 2035 ;

Vu la délibération n°2022/1/2 du Conseil Municipal du 28 mars 2022 relative à la contribution des communes de La Madeleine, Marquette-lez-Lille, Saint-André-Lez-Lille et Wambrechies à la concertation préalable du SDIT sur les nouvelles lignes de transport ;

Vu la délibération n°22-C-0175 du Conseil Métropolitain du 24 juin 2022, arrêtant le projet de Plan de Mobilité métropolitain (PDM) ;

Vu la délibération n°22-C-0289 du Conseil Métropolitain du 7 octobre 2022 relative à la validation des orientations d'aménagement du plan guide de développement des bords de Deûle d'ici 2040 ;

Vu la délibération n°2022/5/96 du Conseil Municipal du 15 décembre 2022, relative à l'avis du Conseil Municipal sur le plan guide de développement des bords de Deûle d'ici à 2040 ;

Vu la délibération n°24-C-0016 du Conseil Métropolitain du 9 février 2024 portant sur les modalités de concertation préalable du projet de création d'un ouvrage d'art de franchissement de la Deûle entre Saint-André-Lez-Lille et La Madeleine ;

Considérant que la Métropole Européenne de Lille envisage de tirer le bilan de la concertation préalable à l'occasion de son Conseil de juin 2025 ;

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues la démarche lancée le 19 décembre 2018 par Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille, qui définit une ambition commune pour les bords de Deûle à l'horizon 2040. De par sa situation géographique, à proximité immédiate du cœur métropolitain et au bord de la Deûle, ce secteur est identifié comme un territoire stratégique dans la politique de développement urbain, de construction de logements et de mobilité de la Métropole.

Ces dernières années, les mutations engagées sur de grandes friches industrielles ont constitué le support d'un fort dynamisme de développement, marqué par un accroissement significatif du nombre de projets immobiliers.

Ce fort potentiel de développement engendre une augmentation du nombre de déplacements sur le secteur, étant rappelé que chaque habitant génère en moyenne 4 déplacements par jour en semaine.

L'enjeu est de rééquilibrer les différentes manières de se déplacer. Le réseau routier atteint ses limites ; en témoignent les points de congestion déjà présents aujourd'hui. Pour limiter les émissions de gaz à effet de serre, il s'agit d'augmenter de façon très significative l'usage des modes actifs : la marche et le vélo ainsi que les transports en commun.

En lien étroit avec la métropole, la commune poursuit ses efforts en matière de développement des infrastructures cyclables à travers les projets de réaménagement des rues de Lille, Lalau, de Wambrechies ou la création de la piste cyclable bidirectionnelle permettant de franchir la rocade Nord-Ouest en sécurité.

La Deûle constitue toujours un atout pour les déplacements Nord-Sud, mais la rivière reste un obstacle à franchir pour les déplacements Est-Ouest.

Les ponts de Sainte-Hélène, de l'Abbaye et Mabile sont distants entre eux de 1 à 1,5 km et sont fortement empruntés. Cependant, aucun de ces franchissements n'est pourvu d'aménagements cyclables et les trottoirs y sont étroits, ce qui les rend peu sécurisés et constitue trois points durs du réseau cyclable métropolitain.

Pour répondre à ces enjeux, la Métropole porte un projet de nouveau franchissement de la Deûle pour améliorer la mobilité des piétons, des cyclistes et des transports en commun. Dans le prolongement de la rue Scrive à la Madeleine, la MEL propose de construire un nouveau pont dimensionné pour accueillir :

- Des trottoirs et des pistes cyclables de part et d'autre d'une chaussée circulée à double sens,
- Dans un second temps, deux voies dédiées au bus à haut niveau de service dans le cadre de la future ligne entre Saint-André-Lez-Lille et Villeneuve d'Ascq, et une voie dédiée à la circulation automobile.

Ce nouveau pont permettra notamment d'assurer une liaison cyclable continue et sécurisée entre Marcq-en-Barœul, la Madeleine, Saint-André-Lez-Lille et Marquette-Lez-Lille et assurera une continuité dans l'offre de transport collectif en complétant le maillage du réseau de transport public avec le futur tramway (voir annexe 1).

Dans le cadre de la concertation pour la réalisation d'un nouveau pont entre la Madeleine et Saint-André-Lez-Lille, actuellement en cours, Monsieur le Maire propose au Conseil :

- d'émettre un avis favorable au projet de création d'un nouvel ouvrage de franchissement entre Saint-André-lez-Lille et La Madeleine ;
- d'exprimer sa préférence pour un sens unique du Nord vers le Sud de la rue Sadi Carnot à Saint-André-lez-Lille, dans sa partie la plus étroite, afin de mieux répartir les flux de circulation venant de la couronne Nord.

LE CONSEIL,

ANNEXE 1

